

Vélo

Avec l'aménagement progressif de la Via Ardèche, le sud Ardèche se dote d'une ossature essentielle au développement du vélo. En complément, le territoire souhaite développer la « culture vélo » en proposant des itinéraires sécurisés, des services et des actions incitatives.



Voie Verte - Via Ardèche

La Via Ardèche

C'est le nom de la voie verte du Sud Ardèche, car elle suit la rivière en grande partie le long de son itinéraire. Du nord d'Aubenas aux portes du Gard, ce sont à terme 70 km de voie verte en site sécurisé qu'il sera possible d'emprunter.

Liaison Ruoms/Vallon Pont d'Arc

2.5 km dédiée aux piétons et cycles

Ouverte depuis 2016, la **liaison partagée Ruoms/Vallon Pont d'Arc** est une alternative à la RD 579, très fréquentée en période touristique et rapidement engorgée. La liaison douce de **2.5 km** est un **chemin rural dédié aux piétons et cycles**. Partant de **Ruoms**, au niveau de l'embranchement avec la route de **Lagorce** (RD 559 - à quelques mètres du rond-point), il traverse la colline pour arriver Chemin de La Loubière. A partir de là, il y a la possibilité de rejoindre **Sampzon** (arrivée au carrefour à feux du Pont de **Sampzon**) ou encore se diriger vers **Vallon Pont d'Arc** par le Hameau de Chalamélas puis en empruntant la voie douce aménagée le long de la plaine des Mazes, en bordure de la RD 579.

La liaison est ouverte aux vélos et aux piétons ; la circulation motorisée y est réservée aux seuls ayants-droits.

Attention toutefois, elle comporte deux secteurs à **10 et 12 % de pente** ; il est prudent de vérifier ses freins et sa bonne condition physique !

Un aménagement réalisé par la communauté de communes avec la participation financière de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Location vélos à assistance électrique

Vous souhaitez tester un vélo électrique pour vos déplacements ? L'Interco met à disposition de ses habitants son parc de vélos électriques en location longue durée (6 mois ou 1 an).

Formulaire d'inscription pour une location de 6 mois

Champs obligatoires

▼ Informations sur le demandeur

Nom

Prénom

Date de naissance

Téléphone

Email

Commune de résidence

Situation professionnelle

- En activité
- Au chômage / en recherche d'emploi
- Retraité(e)
- Étudiant(e)
- Autre...

Je souhaite me déplacer en vélo électrique pour :

- Mes trajets domicile-travail/études
- Ma recherche d'emploi
- Mes trajets quotidiens
- Mes trajets pour mes loisirs
- Autre...

Lieu de travail/formation

▼ Documents à fournir

Pièce d'identité du demandeur

No file selected

Fournir obligatoirement une copie de la pièce d'identité du demandeur (carte d'identité, passeport ou permis de conduire).

Pour un demandeur mineur (16 ans et +), fournir également la pièce d'identité du responsable légal ainsi qu'une déclaration sur l'honneur autorisant l'utilisation du vélo par le mineur.

Un nombre illimité de fichiers peuvent être transférés dans ce champ.

Limité à 150 Mo.

Types autorisés : , jpg, jpeg, png, tif, pdf, doc, docx.

Attestation de domicile de moins de 3 mois

No file selected

1 seul fichier.

Limité à 150 Mo.

Types autorisés : jpg, jpeg, png, pdf, .

Attestation d'assurance de responsabilité civile vie privée en cours de validité

No file selected

1 seul fichier.

Limité à 150 Mo.

Types autorisés : jpg, jpeg, png, pdf.

Documents facultatifs

No file selected

Justificatif de situation de précarité : attestation de demandeur d'emploi ou de RSA ;

Attestation de l'employeur/établissement de formation justifiant les besoins de déplacements domicile -travail

Un nombre illimité de fichiers peuvent être transférés dans ce champ.

Limité à 150 Mo.

Types autorisés : jpg, jpeg, pngpdf, doc, docx, .

Attestation sur l'honneur de remisage du vélo en intérieur (nuit, jours de non utilisation,...)

No file selected

1 seul fichier.

Limité à 150 Mo.

Types autorisés : jpg, jpeg, png, tif, pdf, doc, docx.

Je souhaite recevoir les informations de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Envoyer le formulaire
d'inscription

Les données à caractère personnel recueillies via ce formulaire sont destinées exclusivement aux services de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche à des fins de traitement de votre demande. Elles ne sont pas transmises à des tiers et seront effacées dans un délai de 6 mois. Pour plus d'informations concernant notre traitement des données à caractère personnel et les modalités d'exercice de vos droits, veuillez consulter notre [politique de confidentialité](#).

Voie douce Ruoms/Vallon

Voie Verte© Sébastien Gayet

ENTREE VOIE DOUCE ©ALEXANDRE MEYRAS CCGA

Previous

Next



Previous

Next